

SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE



OBJECTIF DE LA FORMATION

Les enseignements technologiques du Bac STIDD se décomposent en 2 parties : des enseignements technologiques transversaux communs aux différentes spécialités de ce bac et des enseignements technologiques spécifiques à la spécialité Systèmes d'Information et Numérique.

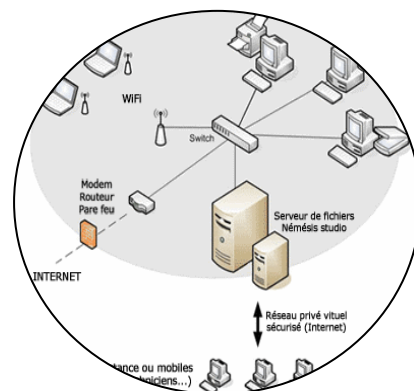
Les enseignements du tronc commun visent 3 objectifs :

- acquérir des concepts de base de la technologie industrielle et les appliquer dans une logique de limitation de l'impact environnemental
- mettre en évidence la richesse et la diversité des solutions techniques actuelles en intégrant les trois champs suivants : gestion de l'énergie, traitement de l'information, utilisation et transformation de la matière
- Etre capable de communiquer et de présenter les différentes problématiques techniques rencontrées et d'explicitier de façon raisonnée les choix effectués

La spécialité Systèmes d'information et numérique explore l'acquisition, le traitement, le transport, la gestion et la restitution de d'information (voix, données, images). Elle apporte les compétences nécessaires pour appréhender l'interface utilisateur, la commande rapprochée des systèmes, les télécommunications, les réseaux informatiques, les modules d'acquisition et de diffusion de l'information et plus généralement sur le développement de systèmes virtuels ainsi que sur leur impact environnemental et l'optimisation de leur cycle de vie.

HORAIRES

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	1 ^{ère}	Terminale
ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES TRANSVERSAUX	7H00	5H00
ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE EN LANGUE VIVANTE I	1H00	1H00
ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES SPECIFIQUES	5H00	9H00
PHYSIQUE - CHIMIE	3H00	4H00
MATHEMATIQUES	4H00	4H00
FRANÇAIS	3H00	-
PHILOSOPHIE	-	2H00
HISTOIRE, GEOGRAPHIE	2H00	-
LANGUE VIVANTE I ET II	3H00	3H00
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2H00	2H00
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE	2H00	2H00



CONDITIONS D'ADMISSION

- Les élèves issus des classes de seconde générale et technologique.
- Les élèves issus de 2^{ème} année d'un baccalauréat professionnel 3 ans du secteur du génie électrique.

APRES LE DIPLOME

Poursuites d'études :

- **Brevet de Technicien Supérieur** : toute spécialité industrielle
- **Diplôme Universitaire Technologique** : toute spécialité industrielle
- **C.P.G.E. Technologique**
- Ecoles d'Ingénieur
- Université